

Delémont, le 1^{er} juin 2017

Communiqué de presse

Bonfol : nouvelle étape vers la restauration du site de la décharge

Un pas important vient d'être franchi vers la remise en état du site de la décharge de Bonfol: le canton du Jura a donné son feu vert au remblayage de la fouille Nord, autrement dit de la seconde partie de la décharge, débarrassée de ses derniers déchets depuis septembre 2016. En parallèle, les travaux de démantèlement des infrastructures se poursuivent. La halle d'excavation, avec ses arcs de 40m de hauteur, devrait être démontée dans le courant de l'été. La remise en état complète du site est prévue pour 2018.

Depuis septembre 2016, après que les grappins aient extirpé au total plus de 200'000 tonnes de déchets chimiques des anciennes glaisières de Bonfol, la dernière partie de la décharge est à l'air libre, dans l'attente d'une autorisation de remblayage.

L'Office de l'environnement de la République et Canton du Jura (ENV) estime que les objectifs d'assainissement sont atteints et que l'autorisation de remblayage peut être délivrée au maître d'ouvrage, le consortium bci Betriebs-AG. Le décapage des argiles de l'encaissant de la fouille permet de respecter les objectifs d'assainissement définis à l'origine du projet. Le secteur des zones sableuses contaminées, situé en périphérie de la fouille et qui fait l'objet d'investigations détaillées, doit par contre encore rester accessible en vue d'éventuelles interventions ultérieures. Moyennant le respect de cette condition, bci, après avoir remblayé la partie Sud fin 2015, est désormais autorisée à procéder au remblayage de cette dernière partie. Ces travaux permettront de disposer d'une surface de travail pour préparer le démontage final de la halle prévu cet été.

Le feu vert du Canton intervient après que les autorités aient pris connaissance de plusieurs rapports et en particulier des résultats d'analyses réalisées sur des centaines d'échantillons d'argiles prélevés dans la fouille de la décharge. Il s'appuie également sur l'avis délivré par l'expert mandaté par le canton, le professeur Daniel Hunkeler, directeur du Centre d'Hydrogéologie et de Géothermie de l'Université de Neuchâtel (CHYN). Dans les objectifs d'assainissement définis à l'origine du projet, il est admis qu'une pollution résiduelle puisse subsister au terme des travaux d'assainissement. Les polluants restants doivent toutefois se trouver dans des concentrations extrêmement faibles pour ne pas provoquer de risque pour les eaux, même à très long terme. La surveillance des eaux de surface et souterraines va se poursuivre durant au moins dix ans.

Les autorités cantonales se félicitent de cette nouvelle avancée pour ce projet d'importance. Après que la principale menace pour l'environnement ait pu être éliminée, avec l'enlèvement des déchets chimiques, la réaffectation finale du site se concrétise progressivement. Des décisions devront prochainement être prises quant au reboisement et à la conservation de certains éléments de la halle dans le contexte du projet Botta porté par la commune de Bonfol.

Contact :

Patrice Eschmann, chef de l'Office de l'environnement, 032 420 48 02

Jean-Pierre Meusy, responsable cantonal du dossier, 079 201 72 29

Annexe au communiqué de presse du 1^{er} juin 2017



Photo : Décharge chimique de Bonfol - L'encaissant assaini de la partie nord, vue depuis le sud vers le nord, mars 2017.